

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 980

Artikel: Le prix du foyer
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020149>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le moteur doit être changé

Le Parti socialiste suisse et l'Union syndicale suisse viennent d'annoncer leur intention de lancer une initiative populaire visant à étendre sensiblement l'AVS aux dépens du deuxième pilier. Au-delà de la nécessité (presque) incontestée d'améliorer les rentes des aîné-e-s, quelles sont les raisons qui ont poussé les deux organisations dans ce que – par les temps qui courent – l'on peut bien appeler une aventure?

C'est en avril et en mai 1990 que devront se déterminer respectivement le Congrès du PSS et celui de l'USS sur le texte final de l'initiative à lancer. Jusque-là, les sections et les fédérations des deux organisations discuteront les détails du projet.

Dans les grandes lignes, l'initiative demande en ce qui concerne l'AVS:

- une augmentation de 50% des rentes AVS minimales (de 25% pour les rentes maximales et de 65% pour les rentes des «petits revenus»);

- des prestations indépendantes du sexe et de l'état civil;

- une bonification sur le compte AVS pour le travail de prise en charge d'enfants ou de personnes dépendantes.

En ce qui concerne la prévoyance professionnelle:

- le libre passage intégral;

- une réduction de l'assurance obligatoire de la LPP (parallèle à l'augmentation de l'AVS).

● A l'origine: mécontentement et angoisse face au deuxième pilier.

Le système de prévoyance vieillesse dit des trois piliers est de plus en plus contesté. C'est particulièrement le cas au sein des syndicats et des partis de gauche, où bien des membres regrettent aujourd'hui le soutien qu'ils avaient accordé à ce principe lors de la votation populaire de 1972. En effet, alors que le 1^{er} pilier (l'AVS) est loin de garantir à toutes les personnes âgées les moyens de «couvrir les besoins vitaux dans une mesure appropriée» comme le veut la Constitution, le deuxième pilier (la prévoyance professionnelle obligatoire) est ainsi organisé qu'il exacerbe le plus souvent les inégalités sociales au lieu de les atténuer. L'absence de libre passage intégral et l'insuffisance de la gestion paritaire aggravent encore la situation. Fina-

lement, les problèmes causés par l'accumulation des capitaux et ses effets pervers sur le marché du logement inquiètent toujours plus la population et, partant, la base syndicale et socialiste. D'où la demande de cette base d'intervenir par le biais de l'initiative populaire.

● **Un pas en direction de la pension populaire.** Aux yeux de la plupart des experts de la sécurité sociale, l'idée de gonfler le premier pilier au détriment du deuxième est foncièrement juste. Cet exercice permettrait de faire d'une pierre plusieurs coups: d'abord, se rapprocher en matière d'AVS de la pension populaire comprise dans le sens d'une rente couvrant les besoins vitaux de tout un chacun (1200 francs au moins selon le projet en discussion). Ensuite, la réduction du deuxième pilier entraînerait par la force des choses une réduction de ses défauts et lacunes. Sans compter que l'on aurait réalisé un transfert partiel d'une forme de prévoyance individuelle, soumise aux aléas de l'inflation et administrativement coûteuse à une forme beaucoup plus solidaire, à l'abri de l'inflation et administrativement peu chère.

● **Entre le pragmatisme et la témérité.** Pour savoir si cette initiative doit être située parmi les projets franchement utopiques ou parmi les réformes raisonnables, il faut analyser le contexte politique actuel. Du côté des institutions d'abord, les réformes annoncées — donc encore bien éloignées de leur réalisation — sont plus que timides. La dixième révision de l'AVS se fait attendre, l'avant-goût donné par le Conseil fédéral n'est pas enthousiasmant: aucune égalité véritable entre les sexes et pas d'augmentation des rentes.

En dépit de cela, la révision annoncée fait déjà l'objet de vives critiques de la part des milieux économiques et de leur représentants. Motif: une modeste augmentation des dépenses (entre 300 et 600 millions par an), due essentiellement aux frais occasionnés par l'assouplissement de l'âge de la retraite des hommes.

Quant à la révision de la LPP promise pour 1992, on a bien du mal à y croire. Tout laisse présager qu'il y aura peut-être des polissages de la carrosserie par ci et par là, mais que l'on ne doit pas s'attendre à une révision — moins encore à un changement — du moteur du véhicule.

Du côté du peuple, les paris sont ouverts... Bien sûr, la pauvreté de beaucoup de personnes âgées choque l'opinion publique. Mais les citoyennes et les citoyens manifestent aussi toujours plus de difficulté à accepter des innovations qui vont dans le sens d'une augmentation de la solidarité. En sera-t-il de même lorsqu'il s'agira des aîné-e-s, catégorie en pleine expansion? Même si dans le cas de l'initiative proposée il n'y aura que transfert d'un pilier à l'autre, et que les droits acquis seront bien sûr garantis, elle produira forcément des «gagnants» et des «perdants». Les premiers se trouveront parmi les personnes à faible revenu, les seconds — dans certains cas seulement — parmi les personnes très bien assurées. Gageons que le débat prochain à l'intérieur du parti socialiste et des syndicats sera dans une large mesure indicatif du futur débat au sein de la population.

Eva Eccoffey

Le prix du foyer

(c/fp) L'hebdomadaire de Migros a publié, dans ses éditions en français et en allemand, un article sur les finances des personnes âgées. Dans les deux éditions, l'exemple de budget est le même pour la proposition de prix de pension de la mère hébergée par sa fille à la suite d'une opération. Il y a, en revanche, une différence pour les mêmes conditions de revenus et de fortune, en cas de logement dans un home des services sociaux de Neuchâtel (1890 à 2250 francs par mois, selon la chambre) ou de Zurich (1880 francs). ■